

dépouillés de ces biens par leurs ennemis : le démon, le monde et la chair.

Le Baptême efface-t-il aussi les péchés actuels ?

Le Baptême efface aussi les péchés actuels et les peines qui leur sont dues, pourvu que l'on en ait un sincère repentir.

Nous savons que le baptême a été institué pour remettre le péché originel. Mais supposons qu'une personne reçoive le baptême seulement à l'âge de vingt-cinq ou trente ans, ou encore, peu de temps avant de mourir. Il est bien probable, si non certain, qu'elle a dû commettre quelques péchés depuis qu'elle a l'usage de raison. Eh bien ! ces péchés qu'elle a commis depuis qu'elle sait distinguer entre le bien et le mal, seront ils effacés par le Baptême tout comme le péché originel ? Certainement.

Tous les péchés, sans distinction, sont pardonnés, sans qu'elle soit tenue de les confesser auparavant ; et, en même temps, toute la peine temporelle qui leur est due, lui est remise. Mais pour qu'il en soit ainsi, il faut, bien entendu, absolument comme dans la confession, qu'elle ait la contrition de ses fautes et le ferme propos de ne plus les commettre. De plus, pour dispenser cette personne de confesser les péchés qu'elle peut avoir commis depuis l'âge de raison, il faut avoir la certitude absolue qu'elle n'a jamais été baptisée une première fois.

Il n'en est pas de même dans le sacrement de Pénitence. Il remet, il est vrai, la peine éternelle et une partie de la peine temporelle ; mais il reste toujours au pécheur à satisfaire à Dieu pour l'injure qu'il lui a faite en péchant, bien que tous ses péchés aient été pardonnés.

Par conséquent, il lui faut, en ce monde ou dans le purgatoire, souffrir une peine que nous appelons *temporelle*, parce qu'elle ne doit pas durer toujours. On peut satisfaire à la justice de Dieu sur la terre, et éviter ainsi les souffrances du Purgatoire, par la prière, le jeûne, les indulgences, l'aumône et les bonnes œuvres, de même qu'en supportant avec patience les souffrances, les épreuves et les afflictions, et en les offrant à Dieu comme satisfaction pour nos péchés.

Dans le baptême, au contraire, les peines éternelle et temporelle sont entièrement remises ; de sorte que si une personne meurt immédiatement après son baptême, elle s'en va directement au ciel, sans passer par les flammes du Purgatoire où vont seulement ceux qui n'ont pas satisfait pour la peine temporelle due à leur péché. De même, cette personne ne peut gagner aucun indulgence, parce que les indulgences sont destinées à